**CCTP Eclairage de sécurité avec Blocs Autonomes d’Eclairage de Sécurité URALIFE V Adressables**

L’installation d’éclairage de sécurité sera réalisée avec des blocs adressables de marque URA et une centrale adressable URA réf. 140 110, ou strictement similaire.

Caractéristiques de la centrale adressable :

- Centrale de type modulaire sans afficheur pour intégration sur rail DIN en coffret modulaire ou en armoire

- Gestion de 1023 BAES sur une centrale et jusqu’à 3069 sur 3 centrales chainées.

- Borniers de raccordement pour liaisons RS 232 et RS 485

- Prise de raccordement USB

- Interface TCP / IP intégrée avec prise RJ 45.

- Liaison filaire directe avec le PC de supervision non dédiée par RS 232 ou RS 485 ou cordon USB

- Liaison à distance avec le PC de supervision via réseau Internet ou intranet, ou réseau téléphonique commuté par modem réf. 140 112 (prévoir un modem pour le PC de supervision et un modem par centrale)

- Fonction télécommande de mise au repos intégrée, par avec boutons poussoirs « allumage et extinction » en face avant avec témoins lumineux

- Raccordement pour télécommande de mise au repos déportée ou automatisme type locaux à sommeil réf. 140 012 de marque URA

- 2 relais défauts RTC libres de tout potentiel, paramétrables par zones géographiques du bâtiment et/ou types de défaut et/ou pourcentage de BAES en défaut, pour report sur l’alarme technique du bâtiment. La commutation d’un relais sera accompagnée de l’allumage d’un voyant jaune en face avant de la centrale. Les relais pourront être acquittés à distance depuis le logiciel d’exploitation URAVISION.

- Mémoire interne permettant de stocker les 1000 derniers évènements intervenus sur l’installation (heure, type de défauts, commandes, adresse bloc en défaut…)

Dans le cas d’un raccordement sur réseau informatique, un message courriel pourra être envoyé par la centrale pour indiquer que l’installation est en défaut.

La centrale intègre un web serveur permettant depuis un navigateur internet de consulter :

- Le nombre de blocs installés,

- Le nombre de blocs en dysfonctionnement et la nature des défauts

Le bus de communication présente une typologie en ligne, et/ou en arborescence et/ou en étoile.

La liaison entre la centrale et les BAES sera réalisée en câblage traditionnel, par 2 conducteurs d’une section d’au moins 1.5 mm².

Le raccordement du bus de communication aux BAES sera de type non polarisé, de manière à ne pas faire l’objet d’un repérage particulier.



**Centrale pour BAES adressable réf. 140 110**

Logiciel de gestion URAVISION

Le logiciel, installé sur un PC non dédié, devra permettre la supervision centralisée d’une installation en raccordement direct (RS 485, 432 ou USB) ou de plusieurs installations distantes

Le logiciel de gestion type URAVISION de marque URA sera livré avec la centrale de gestion adressable.

L’utilisation du logiciel sera sécurisée par codes d’accès avec des mots de passe hiérarchisés.

Pour permettre l’exploitation de l’installation et les opérations de maintenance le logiciel comportera les fonctions suivantes :

- Lancement automatique du logiciel au démarrage du PC de supervision

- Gestion multi sites à distance

- Gestion multipostes sur réseau TCP / IP

- Visualisation du nombre de BAES en défaut et des types de défauts par interface graphique type « camembert »

- Visualisation des alertes défauts émis par le système

- Visualisation des BAES en défaut par sélection géographique et/ou types de défauts.

- Visualisation de la fiche individuelle de chaque BAES, avec indication de la localisation, de l’adresse, du type de BAES, de l’état, des pièces détachées. Une zone de commentaire pourra être renseignée pour chaque BAES.

- Accès aux plans de masse de l’établissement et aux documents techniques enregistrés (notices, fiches techniques…) depuis la fiche individuelle de chaque BAES.

- Commande d’allumage et/ou d’extinction par BAES ou par zones géographiques.

- Lancement manuel des tests périodiques par zones géographiques et/ou par bloc.

- Programmation des tests périodiques automatiques. Pour ce faire les blocs seront automatiquement répartis en 4 groupes différents de manière à éviter que 2 BAES consécutifs soient testés simultanément.

- Expédition de courriel d’alerte paramétrables par zones géographiques et/ou types de défaut et/ou pourcentage de BAES en défaut.

- Acquittement des relais défaut de la centrale avec paramétrage d’une fonction de rappel pour chaque relais

- Edition et mémorisation automatique et/ou manuelle de rapports d’installation paramétrables consignables dans le registre de sécurité de l’établissement

- Edition et mémorisation automatique et/ou manuelles de fiches d’intervention avec identification de la nature du défaut, des pièces détachées nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du bloc et localisation des BAES en défaut.

- Ajout et/ou modification dans la base BAES. Cette base devra pouvoir être sauvegardée.

**Généralités sur les Blocs Autonomes d’Eclairage de Sécurité prévus dans le présent cahier des charges :**

Les blocs autonomes constituant le système d’éclairage de sécurité seront de technologie SATI Adressables et certifiés à la marque de qualité NF AEAS performance SATI.

Ils effectueront automatiquement tous les tests réglementaires imposés par l’article EC 14 du règlement de sécurité pour les établissements recevant du public et de l’arrêté du 14 décembre 2011 pour les établissements recevant des travailleurs.

Les tests seront lancés automatiquement bloc par bloc :

- 1 fois par semaine : passage en fonctionnement en secours et test des sources lumineuses pendant 15 secondes.

- Toutes les 13 semaines : passage en fonctionnement en secours, test des sources lumineuses et de la durée d’autonomie de la batterie

L’installation de blocs autonomes possèdera une ou plusieurs centrales adressables de marque URA réf. 140 110 ou équivalent.

Cette ou ces centrales seront disposées à proximité de l’organe de commande général ou des organes de commande divisionnaires de l’éclairage normal.

**Eclairage d’évacuation**

L’éclairage d’évacuation devra permettre à toute personne d’accéder à l’extérieur, en assurant l’éclairage des cheminements, des sorties, des indications de balisage, des obstacles et des indications de changement de direction.

Dans les couloirs ou dégagements, les blocs autonomes d’évacuation ne devront pas être espacés de plus de 15 mètres et devront avoir un flux lumineux assigné d’au moins 45 lumens pendant une durée de fonctionnement assignée d’1 heure.

Caractéristiques des blocs autonomes d’évacuation :

Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-800 (Evacuation), NF C 71-820 (Sati) et NF 413 (NF Environnement).

Ils assureront un éclairement uniforme de la signalisation de sécurité (pictogramme d’évacuation) conforme aux normes NF EN 1838 et NF ISO 3864-4.

Les pictogrammes installés dans les blocs devront être de type rigide sans colle pour permettre un recyclage complet du produit en fin de vie.

Ils seront de qualité environnementale et certifiés conformes à la norme NF Environnement.

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à leds.

Les blocs autonomes constituant le système d’éclairage de sécurité seront de technologie Adressable.

Les tests seront lancés automatiquement bloc par bloc par une horloge et un microprocesseur intégré à chaque produit et/ou manuellement depuis le logiciel d’exploitation.

Tout appareil en défaut sera identifié par l’allumage de la led SATI correspondante.

Toute anomalie sera signalée sur le bloc et sur le logiciel d’exploitation installé sur le PC de supervision.

Les blocs seront adressables par dip-switchs ou par télécommande infrarouge.

L’adressage pourra être réalisé bloc installé sous tension par télécommande infrarouge ou bloc débroché par DIP-switchs.

L’entrée BUS de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

Ils seront installés en saillie en pose murale et encastrés en pose plafond et posséderont les indices de protection suivants : IP 43 / IK 07.

Les blocs autonomes d’évacuation devront avoir une consommation maximum de 0,9 W.

Les blocs d’évacuation permettront d’assurer en cas de déclenchement de l’alarme incendie les fonctions de :

* **Visibilité+** pour améliorer la visibilité des pictogrammes en évacuation secteur présent

Où

* **Balisage lumineux d’évacuation** pour augmenter la visibilité des dégagements et des sorties de manière à réduire le temps d’évacuation, en présence secteur

Description des blocs autonomes d’évacuation :

* Certifiés aux marques de qualité NF Environnement et NF AEAS
* Montage saillie mural ou plafond encastré/saillie sans accessoire
* Equipés d’une plaque de signalisation d’évacuation sans bordure et avec éclairement uniforme des pictogrammes conforme aux normes NF EN 1838 et NF ISO 3864-4
* Débrochable
* Raccordement sur borniers automatiques de couleurs différentes
* Technologie adressable
* Adressage par DIP-switchs ou par télécommande infrarouge
* Eclairement uniforme de la signalisation de sécurité (pictogramme d’évacuation) conforme aux normes NF EN 1838 et NF ISO 3864-4.
* Consommation 0.9 W
* Batterie LiFeP04
* IP 43 / IK 07
* Flux assigné 45 lm, autonomie 1 heure
* Pictogramme repositionnable, permettant de réaliser tous les sens d’évacuation
* Fonctions visibilité+ et balisage lumineux d’évacuation
* Garantie 4 ans
* Marque URA, type URALIFE V réf. 118 219V en pose murale ou réf. 118 119V en pose plafond encastrée ou saillie.



**BAES d’évacuation URALIFE V adressable pose murale réf. 118 219V**

 

**BAES d’évacuation URALIFE V adressable pose plafond encastrée ou saillie réf. 118 119V**

**Eclairage d’ambiance :**

L’éclairage d’ambiance sera installé dans tout local ou hall dans lequel l’effectif du public peut atteindre 100 personnes en étage ou au rez-de-chaussée ou 50 personnes en sous-sol.

L’éclairage d’ambiance devra être allumé en cas de disparition de l’éclairage normal remplacement, il sera basé sur un flux lumineux minimal de 5 lumens par m² de surface du local pendant une durée assignée de fonctionnement d’1 heure.

Le rapport entre la distance maximale séparant 2 blocs voisins et leur hauteur au-dessus du sol doit être inférieur ou égal à 4.

Chaque local sera équipé au minimum de 2 blocs, même si le flux d’un seul est suffisant.

Les blocs autonomes devront être conformes aux normes de la série NF C 71-800 et admis à la marque NF AEAS.

Caractéristiques des blocs autonomes :

Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-801 (ambiance) et NF C 71-820 (Sati) et NF 413 (NF Environnement).

Ils seront de qualité environnementale et certifiés conformes à la norme NF Environnement.

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à leds.

Les blocs autonomes constituant le système d’éclairage de sécurité seront de technologie Adressable.

Les tests seront lancés automatiquement bloc par bloc par une horloge et un microprocesseur intégré à chaque produit et/ou manuellement depuis le logiciel d’exploitation.

Tout appareil en défaut sera identifié par l’allumage de la led SATI correspondante.

Toute anomalie sera signalée sur le bloc et sur le logiciel d’exploitation installé sur le PC de supervision.

Les blocs seront adressables par DIP-switchs ou par télécommande infrarouge.

L’adressage pourra être réalisé bloc installé sous tension par télécommande infrarouge ou bloc débroché par DIP-switchs.

L’entrée BUS de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

Ils seront installés en saillie ou en encastré et posséderont les indices de protection suivants : IP 43 / IK 07

Les blocs autonomes d’ambiance devront avoir une consommation maximum de 0,9W et délivrer un flux lumineux en fonctionnement secours de 450 lm.

Description des blocs autonomes d’ambiance :

* Certifiés aux marques de qualité NF Environnement et NF AEAS
* Montage saillie ou encastré plafond sans accessoire
* Débrochable
* Raccordement sur borniers automatiques de couleurs différentes
* Technologie adressable
* Adressage par DIP-switchs ou par télécommande infrarouge
* Consommation 0,9 W
* Batterie NiMH
* IP 43 / IK 07
* Flux assigné 450 lm, autonomie 1 heure
* Garantie 4 ans
* Marque URA, type URALIFE réf. 118 129V ou strictement similaire.

 

**BAES d’ambiance URALIFE V adressable pose plafond encastrée ou saillie réf. 118 129V**

**Locaux à sommeil (établissements de type : J.O.U.R) :**

Dans les établissements ne disposant pas d’une source de remplacement, l’éclairage de sécurité d’évacuation des circulations des locaux à sommeil et des dégagements attenants jusqu’à l’extérieur du bâtiment, doit être complété par un éclairage réalisé par des blocs autonomes pour habitation (NF C 71-805).

Dans ces conditions, les blocs autonomes d’éclairage d’évacuation doivent être mis automatiquement à l’état de repos dès l’absence de tension en provenance de la source normale, leur passage à l’état de fonctionnement étant alors subordonné au début du processus de déclenchement de l’alarme.

Caractéristiques des blocs autonomes BAES+BAEH :

Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-800 (Evacuation), NF C 71-805 (Habitation), UTE C 71-803 (BAES+BAEH), NF C 71-820 (Sati) et NF 413 (NF Environnement)

Ils seront de qualité environnementale et certifiés conformes à la norme NF Environnement.

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à leds.

En fonctionnement secours, la fonction BAEH délivrera un éclairage sous le bloc permettant un meilleur éclairement des portes et des couloirs.

Les blocs autonomes constituant le système d’éclairage de sécurité seront de technologie Adressable.

Les tests seront lancés automatiquement bloc par bloc par une horloge et un microprocesseur intégré à chaque produit et/ou manuellement depuis le logiciel d’exploitation.

Tout appareil en défaut sera identifié par l’allumage de la led SATI correspondante.

Toute anomalie sera signalée sur le bloc et sur le logiciel d’exploitation installé sur le PC de supervision.

Les blocs seront adressables par DIP-switchs ou par télécommande infrarouge.

L’adressage pourra être réalisé bloc installé sous tension par télécommande infrarouge ou bloc débroché par DIP-switchs.

L’entrée BUS de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

Ils seront installés en saillie en pose murale et encastrés en pose plafond et posséderont les indices de protection suivants : IP 43 / IK 07.

Les blocs autonomes BAES+BAEH devront avoir une consommation maximum de 0,9 W.

Les BAES+BAEH permettront d’assurer en cas de déclenchement de l’alarme incendie les fonctions de :

* **Visibilité+** pour améliorer la visibilité des pictogrammes en évacuation secteur présent

Où

* **Balisage lumineux d’évacuation** pour augmenter la visibilité des dégagements et des sorties de manière à réduire le temps d’évacuation, en présence secteur

Description des blocs autonomes BAES+BAEH :

* Certifiés aux marques de qualité NF Environnement et NF AEAS
* Montage saillie mural ou plafond encastré/saillie sans accessoire
* Equipés d’une plaque de signalisation d’évacuation sans bordure et avec éclairement uniforme des pictogrammes conforme aux normes NF EN 1838 et NF ISO 3864-4
* Fonction BAEH avec éclairage sous le bloc
* Débrochable
* Raccordement sur borniers automatiques de couleurs différentes
* Technologie adressable
* Adressage par DIP-switchs ou par télécommande infrarouge
* Consommation 0.9 W
* Batterie LiFeP04
* IP 43 / IK 07
* Flux assignés 45 lm - autonomie 1 heure + 8 lm – autonomie 5 heures
* Pictogramme repositionnable, permettant de réaliser tous les sens d’évacuation
* Fonctions visibilité+ et balisage lumineux d’évacuation
* Garantie 4 ans
* Marque URA, type URALIFE V réf. 118 249V en pose murale ou réf. 118 149V en pose plafond encastrée ou saillie.

 

**BAES+BAEH URALIFE V adressable pose murale réf. 118 249V**

 

**BAES + BAEH URALIFE V adressable pose plafond encastrée ou saillie réf. 118 149V**

**Locaux de service électrique**

Ils doivent disposer d'un éclairage de sécurité constitué par un ou des blocs autonomes d'une part, et par un ou des blocs autonomes portables d'intervention (BAPI), d'autre part.

Description des BAPI :

* Montage par support mural avec chargeur intégré
* Débrochable
* Dos magnétique pour maintien sur parois métalliques
* Poignée positionnable à 90° pour pose sur table
* Tout leds
* Test automatique intégré
* Mode de fonctionnement BAPI ou BAES
* 4 modes de fonctionnement : arrêt, 1/3 de puissance, pleine puissance ou clignotement
* Autonomie 3 heures à 70 lm ou 1 heure à pleine puissance 200 lm
* Consommation 1.8 W
* Batterie NiCd
* IP 65 / IK 10
* Garantie 2 ans
* Marque URA, type BAPI Leds réf. 114 002 ou strictement similaire.

Une image contenant accessoire

Description générée automatiquement

**BAPI Leds réf. 114 002**

**Espace d’attente sécurisé (E.A.S.)**

L'article GN8 du règlement de sécurité contre l'incendie prend en compte les personnes ne pouvant pas être évacuées rapidement, en particulier les PMR et personnes handicapées. Les personnes concernées doivent pouvoir se réfugier temporairement dans un espace dédié pour être à l'abri de l'incendie en attendant l'intervention des secours, pour permettre une évacuation différée en toute sécurité.

Le balisage spécifique permettant d’identifier les EAS et facilement repérable du public sera réalisé par des Dispositifs de Balisage Renforcé (DBR).

Les règles d’implantation seront identiques aux BAES d’évacuation

Caractéristiques des DBR :

Les DBR sont équipés d'une fonction qui permet de renforcer le balisage des cheminements d'évacuation dédiés aux personnes dans l'incapacité d'évacuer ou être évacués rapidement, et d'identifier les espaces d'attente sécurisés EAS (prévus par l'article GN8 du règlement de sécurité

Les DBR seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-800 (Evacuation), NF C 71-820 (Sati) et NF 413 (NF Environnement)

Ils seront de qualité environnementale et certifiés conformes à la norme NF Environnement.

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à leds.

Les blocs autonomes constituant le système d’éclairage de sécurité seront de technologie Adressable.

Les tests seront lancés automatiquement bloc par bloc par une horloge et un microprocesseur intégré à chaque produit et/ou manuellement depuis le logiciel d’exploitation.

Tout appareil en défaut sera identifié par l’allumage de la led SATI correspondante.

Toute anomalie sera signalée sur le bloc et sur le logiciel d’exploitation installé sur le PC de supervision.

Les blocs seront adressables par DIP-switchs ou par télécommande infrarouge.

L’adressage pourra être réalisé bloc installé sous tension par télécommande infrarouge ou bloc débroché par DIP-switchs.

L’entrée BUS de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

Ils seront installés en saillie en pose murale et encastrés en pose plafond et posséderont les indices de protection suivants : IP 43 / IK 07.

Les blocs DBR devront avoir une consommation maximum de 0,9 W.

Description des DBR :

* Certifiés aux marques de qualité NF Environnement et NF AEAS
* Montage saillie mural ou plafond encastré/saillie sans accessoire
* Equipés d’une plaque de signalisation d’évacuation sans bordure et avec éclairement uniforme des pictogrammes conforme aux normes NF EN 1838 et NF ISO 3864-4
* Débrochable
* Raccordement sur borniers automatiques de couleurs différentes
* Technologie adressable
* Adressage par DIP-switchs ou par télécommande infrarouge
* Consommation 0.9 W
* Batterie LiFeP04
* IP 43 / IK 07
* Flux clignotant de 45 lm à 120 lm - autonomie 1 heure
* Pictogramme repositionnable, permettant de réaliser tous les sens d’évacuation
* Garantie 4 ans
* Marque URA, type URALIFE V réf. 118 259V en pose murale ou réf. 118 159V en pose plafond encastrée ou saillie.



**BAES DBR URALIFE V adressable pose murale réf. 118 259V**

 

**BAES DBR URALIFE V adressable pose plafond encastrée ou saillie réf. 118 159V**